

06 juin 2025 -14:42

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juin 2025](#)

## Modification de la loi sur l'impôt minimum pour les entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui apporte des modifications techniques à la loi concernant l'introduction d'un impôt minimum pour les entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure.

Ces adaptations visent principalement à sécuriser l'identification des redevables de l'impôt national complémentaire, en y incluant les coentreprises et les entités affiliées à ces coentreprises.

Elles établissent une règle de solidarité par un enrôlement commun, lorsque plusieurs entités d'un même groupe d'entreprises multinationales ou d'un groupe d'entités nationales de grande envergure sont présentes en Belgique.

Enfin, le but est de faciliter les interactions entre les entités du groupe et l'administration, en leur permettant de désigner un représentant.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://jambon.belgium.be>  
[info@kcfm.be](mailto:info@kcfm.be)

Caroline Dujacquier  
Porte-parole (FR)  
[caroline.dujacquier@kcfm.be](mailto:caroline.dujacquier@kcfm.be)

Pol Van Den Driessche  
Porte-parole (NL)  
+32 474 97 04 19  
[pol.vandendriessche@kcfm.be](mailto:pol.vandendriessche@kcfm.be)